

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 décembre 2018 à 20h10, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Madame la mairesse Nadine Brière

Madame et Messieurs les conseillers

Pierre Lafond	District 1
Roch Bédard	District 2
Robert Bélisle	District 3
Martin Jolicoeur	District 4
Céline Doré	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Madame la conseillère Frédérique Cavezzali était absente pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le greffier adjoint, le greffier et le directeur général.

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2018-408**

#### **Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 décembre 2018**

L'amendement suivant est :

**PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Pierre Lafond

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :  
2.9) Demande d'intervention de l'Unité permanente anti-corruption

**POUR :** M. Pierre Lafond

**CONTRE :** M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Céline Doré

**L'AMENDEMENT EST REJETÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Martin Jolicoeur

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**POUR :** M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Céline Doré

**CONTRE :** M. Pierre Lafond

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 décembre 2018.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-409**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2018**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2018 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard**  
**M. Robert Bélisle**  
**M. Martin Jolicoeur**  
**Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2018.

**RÉSOLUTION NO. 2018-410**

**Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – année 2019**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2019, tel que présenté ci-dessous :

<b>DATE</b>	<b>HEURE</b>
21 janvier 2019	19h
18 février 2019	19h
18 mars 2019	19h
15 avril 2019	19h
Mardi le 21 mai 2019	19h
17 juin 2019	19h
15 juillet 2019	19h
19 août 2019	19h
16 septembre 2019	19h
21 octobre 2019	19h
18 novembre 2019	19h
16 décembre 2019	19h

QUE le calendrier soit publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

**RÉSOLUTION NO. 2018-411**

**Renouvellement – Contrats d'assurances de dommages – Ville de Sainte-Adèle – Terme 2018-2019**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Grandchamp, conseiller principal de la firme *Fidema Groupe conseils inc.*, daté du 16 novembre 2018;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint et archiviste, daté du 4 décembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE renouveler le contrat d'assurances de dommages de la Ville de Sainte-Adèle pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019;

DE verser, pour le contrat, la prime de la Ville de Sainte-Adèle soit un montant de 167 885,07\$, taxes incluses, au mandataire des assureurs, soit *BFL Canada risques et assurances inc.*, des assureurs suivants :

<b>Assurance</b>	<b>Assureurs</b>
Biens	AIG du Canada
Bris des équipements	BI&I
Délits	Travelers
Responsabilité civile primaire	Lloyd's
Responsabilité civile complémentaire et excédentaire	Lloyd's
Responsabilité municipale	Lloyd's
Automobile	AIG du Canada
Responsabilité dommages environnementaux	Lloyd's

D'autoriser le greffier à signer au nom de la Ville de Sainte-Adèle tout document donnant effet à la présente résolution.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-412**

#### **Autorisation de signature de l'addenda 2 de l'Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie**

ATTENDU QU'en mars 2013, le conseil de la MRC Les Pays-d'en-Haut acceptait le projet de répartition des services spécialisés (espace clos, sauvetage hors route, sauvetage nautique et sauvetage en hauteur) et la tarification en intégrant l'addenda 2 à l'entente;

ATTENDU l'évolution des services et la nécessité d'y apporter une révision;

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité incendie (CSI) adressée au conseil de la MRC Les Pays-d'en-Haut afin de modifier la tarification inscrite au tableau de sauvetage hors route (hiver/été) ;

ATTENDU la résolution du conseil de la MRC Les Pays-d'en-Haut, CM 351-11-18 qui prévoit :

- D'ACCEPTER l'ajout de la « tarification intérieure de la MRC » pour le sauvetage hors route (hiver/été);
- DE MODIFIER la tarification qui est inscrite au tableau sauvetage hors route (hiver/été) de l'addenda 2 de l'Entente, tel que déposé.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ACCEPTER l'ajout de la « tarification intérieure de la MRC » pour le sauvetage hors route (hiver/été);

D'AUTORISER la mairesse et le greffier à signer l'« addenda no 2 (services spécialisés) / Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie ».

### **RÉSOLUTION NO. 2018-413**

#### **Demande d'accompagnement de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)**

L'amendement suivant est :

**PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond**

QUE la ville soit mise sous tutelle.

**POUR : M. Pierre Lafond**

CONTRE : **M. Roch Bédard**  
**M. Robert Bélisle**  
**M. Martin Jolicoeur**  
**Mme Céline Doré**

#### **L'AMENDEMENT EST REJETÉ**

ATTENDU QUE le vœu des membres du conseil est de reconstruire des liens de confiance entre les élus, de même qu'entre le conseil et le personnel municipal;

ATTENDU QUE la direction régionale du MAMH (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation), propose une démarche qui répond aux attentes des membres du conseil;

ATTENDU QUE le MAMH souhaite faire participer toutes les élues et tous les élus, ainsi que les membres de la direction de la ville et tout employé qui le désire à ce processus;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont conscients que la connaissance de leur rôle respectif est primordiale afin d'assurer un meilleur suivi des dossiers et services à la population, ainsi qu'une relation harmonieuse avec le personnel municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Roch Bédard**  
**M. Robert Bélisle**  
**M. Martin Jolicoeur**  
**Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

#### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle demande l'accompagnement de la direction régionale du MAMH, dans le but de l'aider à trouver des pistes de solutions pour résoudre certaines difficultés.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-414**

#### **Nomination des membres du conseil à divers mandats sur les comités et/ou organismes**

ATTENDU les résolutions 2017-303 et 2017-345 adoptées lors des séances ordinaires du 20 novembre 2017 et du 17 décembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle**

POUR : **M. Roch Bédard**  
**M. Robert Bélisle**  
**M. Martin Jolicoeur**  
**Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

#### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE les personnes suivantes soient mandatées afin de siéger sur les comités et/ou organismes suivants :

Comité des finances et développement économique et Conseil d'administration de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle  
Membre : Monsieur Robert Bélisle (en remplacement de madame Céline Doré)  
Membre : Monsieur Martin Jolicoeur

Comité de circulation et des travaux publics

Membre : Monsieur Roch Bédard

Membre : Monsieur Robert Bélisle

Comité de la sécurité incendie

Membre : Monsieur Robert Bélisle

Membre : Monsieur Roch Bédard

Comité des ressources humaines

Membre : Madame Céline Doré

Membre : Monsieur Roch Bédard

Comité des loisirs, du plein air et Plein Air Ste-Adèle

Membre : Madame Frédérique Cavezzali

Membre : Monsieur Martin Jolicoeur

Comité de la culture, art, bibliothèque et comité du patrimoine

Membre : Madame Céline Doré

Membre : Monsieur Martin Jolicoeur

Comité des Aînés et de la Famille

Membre : Monsieur Roch Bédard (en remplacement de monsieur Robert Bélisle)

Membre : Madame Frédérique Cavezzali

Comité consultatif d'urbanisme

Membre : Monsieur Roch Bédard

Membre : Madame Céline Doré (en remplacement de monsieur Robert Bélisle)

Comité consultatif en environnement

Membre : Madame Frédérique Cavezzali

Membre : Madame Céline Doré

Conseil d'administration de la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle

Membre : Madame Nadine Brière

Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle

Membre : Monsieur Roch Bédard

QUE les frais et les dépenses générés pour la représentation de la Ville à ces comités ou organismes soient remboursés jusqu'à un maximum de 100\$ par réunion sur présentation des pièces justificatives;

QUE les résolutions 2017-303 et 2017-345 soient abrogées.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-415**

#### **Autorisation de signature – Programme de subvention en sécurité civile volet 1**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 900\$, et confirme que la contribution de la ville sera d'une valeur d'au moins 1 400\$ ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle autorise monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie à signer pour et au nom de la ville le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-416**

#### **Équipe spécialisée en espaces clos – Projet d'entente intermunicipale relative aux services d'équipes spécialisées en sauvetage technique**

ATTENDU QU'une entente intermunicipale était intervenue en 2008 offrant à l'ensemble des municipalités de la MRC Les Pays-d'en-Haut une spécialité de sauvetage en espace clos;

ATTENDU le rapport de monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 6 décembre 2018 relativement à cette équipe spécialisée;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle n'entend plus offrir cette spécialité à la MRC Les Pays-d'en-Haut, pour des raisons essentiellement financières et disponibilités des ressources humaines et matérielles;

ATTENDU le projet d'entente entre la ville de Boisbriand et la Ville de Sainte-Adèle relativement aux services d'équipes spécialisées en sauvetage technique, laquelle répond aux besoins de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE la ville n'a jamais offert le service de sauvetage en hauteur tel qu'indiqué dans le tableau des services offerts par la ville aux municipalités de la MRC Les Pays-d'en-Haut;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:            M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:                 M. Robert Bélisle**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil avise la MRC Les Pays-d'en-Haut qu'elle n'offrira plus la spécialité « espace clos » à compter du 31 janvier 2019;

QUE le conseil demande à la MRC de retirer la ville de la spécialité « sauvetage en hauteur »;

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et autorise la signature de l'entente intermunicipale à intervenir entre la ville de Boisbriand et la Ville de Sainte-Adèle pour l'ensemble des services d'équipes spécialisées en sauvetage technique à partir du 1<sup>er</sup> février 2019;

QUE la mairesse et le greffier soient autorisés à signer l'entente.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-417**

#### **Utilisation du fonds de roulement financement temporaire – Année 2019**

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 5 décembre 2018 relativement à l'utilisation du fonds de roulement financement temporaire pour l'année 2019 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :            M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:**

**Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à utiliser le solde non engagé du fonds de roulement au courant de l'année 2019 pour réduire le recours à la marge de crédit ;

QUE la trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.

**RÉSOLUTION NO. 2018-418**

**Emprunt temporaire jusqu'à la perception des taxes et compensations 2019**

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**

**M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:**

**Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'une demande soit présentée à la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut, de prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires, si requises, pour son administration jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 2019;

QUE la trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents requis.

**RÉSOLUTION NO. 2018-419**

**Acquisitions d'immobilisations financées par le fonds de roulement – Année 2019**

ATTENDU le rapport transmis le 5 décembre 2018 par madame Brigitte Forget, trésorière, concernant l'acquisition d'immobilisations financées par le fonds de roulement et ce, pour l'année 2019;

ATTENDU que le règlement 1203 délègue au directeur général l'autorisation de dépenses de 25 000\$ et moins ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**

**M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:**

**Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à financer les acquisitions d'immobilisations lorsque nécessaire à même le fonds de roulement, selon les périodes de remboursement suivantes :

- |   |        |
|---|--------|
| - Équipements de bureau incluant toutes dépenses connexes :             | 3 ans  |
| - Mobilier de bureau, de communication et tous les autres équipements : | 5 ans  |
| - Travaux de réfection de bâtiments :                                   | 10 ans |

**RÉSOLUTION NO. 2018-420**

**Autorisation de dépenses – Renouvellement de contrat et application logiciel 2019**

ATTENDU le rapport rédigé par madame Julie Brazeau, trésorière adjointe daté du 28 novembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le renouvellement des contrats annuels 2019 pour l'entretien des applications de nos logiciels par le fournisseur PG Solutions pour une somme de 81 540,27\$, taxes incluses.

**RÉSOLUTION NO. 2018-421**

**Autorisation de dépenses – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 52 576\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**RÉSOLUTION NO. 2018-422**

**Autorisation de l'augmentation de la marge de crédit**

ATTENDU la résolution 2017-168 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 juin 2017 autorisant une marge de crédit de 2 500 000\$;

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 13 décembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise l'augmentation de la marge de crédit de 2 500 000\$ à 5 500 000\$ à la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut requise pour les besoins de la Ville;

QUE la trésorière et la mairesse soient autorisées à signer les documents nécessaires à la demande.

**RÉSOLUTION NO. 2018-423**

**Autorisation de signature – Lettre d'entente 3 avec le Syndicat des Pompiers et des Pompières du Québec**

ATTENDU le rapport de monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 11 juin 2018 relativement à une demande de modification des équipes d'intervention;

ATTENDU le rapport de madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 13 novembre 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte le projet de lettre d'entente 3 à intervenir entre le syndicat des Pompiers et des Pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la directrice du Service des ressources humaines ainsi que le directeur du Service de sécurité incendie soient autorisés à signer la lettre d'entente 3, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-424**

**Embauches – Chefs de division – Service de sécurité incendie**

ATTENDU le rapport de monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie ainsi que les rapports de madame Julie Albert, directrice des ressources humaines, datés du 6 décembre 2018 concernant l'embauche de deux chefs de division;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions des rapports et entérine l'embauche de monsieur Simon Francoeur au poste de chef de division opérations du Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, à compter du 7 janvier 2019;

QUE celui-ci bénéficie des avantages inscrits à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre* en vigueur et que son salaire soit fixé selon l'échelon 3 de la classe 3 de la grille salariale incluse à la politique précitée;

QUE le conseil accepte les dispositions des rapports et entérine l'embauche de monsieur Marc-Antoine Jetté au poste de chef de division formation et prévention du Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, à compter du 7 janvier 2019;

QUE celui-ci bénéficie des avantages inscrits à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre* en vigueur et que son salaire soit fixé selon l'échelon 2 de la classe 3 de la grille salariale incluse à la politique précitée.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-425**

**Amendement à la résolution 2018-374**

ATTENDU la résolution 2018-374 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 novembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Roch Bédard**  
**M. Robert Bélisle**  
**M. Martin Jolicoeur**  
**Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE la résolution 2018-374 soit amendée en y modifiant le 3<sup>e</sup> résolu:

« QUE le salaire de Simon Filiatreault, nommé à titre de directeur général adjoint, directeur des Services juridiques et greffier adjoint, soit fixé selon l'échelon 4 de la classe 11 de la grille salariale incluse à la politique, le tout à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ».

### **RÉSOLUTION NO. 2018-426**

#### **Abolition d'un poste à la cour municipale et création d'un poste de préposé(e) aux règlements municipaux**

ATTENDU la correspondance de madame Julie Albert, directrice des ressources humaines, datée du 16 juillet 2018, relativement à l'abolition d'un poste de commis à la saisie de données à la cour municipale;

ATTENDU QUE ce poste abolit soit remplacé, en respect de la convention collective, par la création du poste de préposé(e) aux règlements municipaux;

ATTENDU QUE les tâches du poste sont déjà prévues dans la convention collective;

ATTENDU le besoin pour la ville de faire respecter sa réglementation à l'extérieur des heures normales d'ouverture;

ATTENDU l'offre d'emploi présenté et rédigé par la direction des Ressources humaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil procède à l'abolition du poste de commis à la saisie de données à la cour municipale;

QUE le conseil procède à la création du poste de préposé(e) aux règlements municipaux;

QUE le conseil établisse également l'horaire du poste conformément à l'offre d'emploi présenté et rédigé par la direction des Ressources humaines.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-427**

#### **Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Achat regroupé d'abat-poussière de l'UMQ – Année 2019**

ATTENDU le rapport de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et de la gestion de l'inventaire, daté du 26 novembre 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de *gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Robert Bélisle

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2019;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Sainte-Adèle accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**RÉSOLUTION NO. 2018-428**

**Demande de permis de voirie – Année 2019**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit obtenir une permission de voirie du ministère pour intervenir sur les routes, propriétés du ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est responsable des travaux dont elle est maitre-d'œuvre;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Martin Jolicoeur

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministère, de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2019 et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics ou en son absence, un contremaître, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000\$;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

De plus, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-429**

#### **Adjudication – Fourniture d'un groupe électrogène avec inverseur automatique pour Station la suppression d'aqueduc Mont-Sauvage 1 – TP-2018-012**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'un groupe électrogène avec inverseur automatique pour Station la suppression d'aqueduc Mont-Sauvage 1;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 novembre dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montants</b>
Drumco Énergie	40 908,11\$
Wajax – Génératrice Drummond	57 231,11\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée 6 décembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour la fourniture d'un groupe électrogène avec inverseur automatique pour Station la suppression d'aqueduc Mont-Sauvage 1, à la compagnie *Drumco Énergie.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 40 908,11\$, taxes incluses;

Que le Service des travaux publics soit autorisé à dépenser un montant maximum de 50 000\$ taxes nettes incluses pour ce projet;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-430**

#### **Autorisation de dépenses – Remise en place et amélioration du site de la patinoire du parc Claude-Henri-Grignon**

ATTENDU la résolution 2018-339 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 15 octobre 2018;

ATTENDU le rapport rédigé par monsieur Ronald Denault, chargé de projets des Services techniques, daté 4 décembre 2018 concernant la remise en place et l'amélioration du site de la patinoire du parc Claude-Henri-Grignon;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme supplémentaire de 15 000\$, taxes nettes incluses, au montant prévu à la résolution 2018-339;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à financer ce projet à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-431**

##### **Reconduction du contrat des services d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux – SP-2017-047**

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 6 décembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil renouvelle le contrat des services d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux de la compagnie *Les Entreprises P.L.G. Lauzon inc.* pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 29 février 2020, au prix unitaire indiqué au bordereau de soumission du cahier de charges SP-2017-047.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-432**

##### **Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux**

ATTENDU les recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au décompte final pour les travaux de réfection mineure de pavage 2018, soit un montant de 120 138,59\$, taxes incluses (TP-2018-006), à l'entreprise *Les Pavages Ste-Adèle Ltée.*, conformément à la résolution 2018-166;

DE procéder au paiement #2, pour les travaux de mise aux normes des stations de suppression Sainte-Marguerite et Alpine, soit un montant de 142 216,86\$, taxes incluses (GEN-2018-011), à l'entreprise *Nordmec Construction inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1252;

DE procéder au paiement #1, pour les travaux pour un système d'adduction d'eau potable du Mont-Gabriel au secteur Entremonts, soit un montant de 615 061,98\$, taxes incluses (GEN-2018-020), à la compagnie *Les Entreprises Doménick Sigouin inc.*, et que ce paiement soit effectué à même les règlements d'emprunt 1226 TECQ et 1254;

DE procéder au paiement #3 et acceptation provisoire, pour les travaux de prolongement et bouclage de l'aqueduc sur le chemin de la Savane, soit un montant de 49 849,82\$, taxes incluses (GEN-2018-009), à l'entreprise *Construction T.R.B. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1257;

DE procéder au paiement #1, pour les travaux de réfection du ponceau de la rue du Manège, soit un montant de 95 476\$, taxes incluses (GEN-2018-021), à la compagnie *Excavation Serge Gingras inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1250;

DE procéder au paiement # 4, pour les travaux de reconstruction du poste de suppression de la rue des Souchets, soit un montant de 114 949,59\$, taxes incluses (GEN-2018-005), à l'entreprise *Construction Monco inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1237;

DE procéder au paiement # 2, pour la réfection des rues pour le programme de réfection routière 2018 (PRR-2018), soit un montant de 211 063,55\$, taxes incluses (GEN-2018-003), à l'entreprise *Les Services de récupération et conteneurs Miller inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1250;

DE procéder au paiement #2, pour les travaux de reconstruction des conduites d'interception de la station d'épuration Mont-Rolland, soit un montant de 330 208,55\$, taxes incluses (GEN-2018-002), à l'entreprise *Norclair inc.*, et que ce paiement soit effectué à même les règlements d'emprunt 1226 TECQ et 1240 et ses amendements;

DE procéder au paiement #1, pour la fourniture et l'installation d'un écran numérique simple face sur pylône avec contrôle et gestion de contenu à distance, soit un montant de 42 885,68\$, taxes incluses (GEN-2018-013), à la compagnie *Services d'Enseignes Lumicom inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1250;

QUE les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-433**

#### **Programmation finale des travaux relativement à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – 2014-2018**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (actuel ministre des Affaires municipales et de l'Habitation);

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :            M. Robert Bélisle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                    M. Roch Bédard**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville de Sainte-Adèle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-434**

##### **Autorisation de signature – Entente – Projet intégré – Lot 6 286 693 (rue de la Carriole) – Développement golf Alpine**

ATTENDU le rapport préparé par madame Louise Yale, chargée de projets des Services techniques, daté du 3 décembre 2018, relativement aux travaux de prolongement de rue et d'infrastructures dans le cadre du projet intégré résidentiel, rue de la Carriole, sur les lots 2 233 180, 2 233 186, 2 233 187 et 2 286 693;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:**                                **M. Martin Jolicoeur**

**POUR :**                    **M. Roch Bédard**  
                                 **M. Robert Bélisle**  
                                 **M. Martin Jolicoeur**  
                                 **Mme Céline Doré**

**CONTRE :**                **M. Pierre Lafond**

##### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil autorise la mairesse et le greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre la compagnie *Tessar Construction inc.*, représentée par monsieur Raymond Tessier et la Ville de Sainte-Adèle, sous réserve de la transmission par le promoteur des documents financiers conformes et représentants les montants de la phase 1 du projet et des servitudes requises pour les branchements aux réseaux existants;

QUE le conseil ne s'objecte pas aux travaux de prolongement proposés par le promoteur *Tessar Construction inc.*, avec les plans approuvés par les services techniques produits par Équipe Laurence, Experts-Conseils (no. de projet 51.76.01, daté du 30 octobre 2018).

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-435**

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, monsieur le conseiller Martin Jolicoeur déclare un intérêt pécuniaire pour ce dossier compte tenu de la demande personnelle de la dérogation mineure pour le 780, rue Ouimet. En ce sens, M. Jolicoeur ne participera pas à cette décision.

##### **Décisions du conseil - Dérogations mineures**

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 4 décembre 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                                **M. Robert Bélisle**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le conseiller Martin Jolicoeur ne vote pas sur la résolution.

QUE le conseil **ACCEPTÉ** les demandes de dérogations mineures suivantes:

##### **Résolution du CCU – 2018-142**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **780, rue Ouimet**, afin de permettre qu'un garage isolé du bâtiment principal soit situé à 1,66 mètre de la

limite avant de propriété alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige un minimum de 3 mètres et afin de régulariser l'implantation du garage isolé existant.

### **Résolution du CCU – 2018-143**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 5 475 026 (chemin Notre-Dame), afin de :

- Permettre que trois (3) remises attenantes au bâtiment multifamilial projeté soient construites sur l'immeuble alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z n'en permet qu'une (1) ;
- Permettre que chacune des trois (3) remises attenantes ait une superficie de 11,15 mètres carrés alors que le règlement limite la superficie à 5 mètres carrés.

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-436**

#### **Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 4 décembre 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

#### **Résolution C.C.U. 2018-139 :**

173, rue Morin  
- **Enseigne**

#### **Résolution C.C.U. 2018-140 :**

795, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Enseigne**

#### **Résolution C.C.U. 2018-141 :**

405, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Enseigne**

### **RÉSOLUTION NO. 2018-437**

#### **Désignation des fonctionnaires pour l'application des règlements municipaux**

ATTENDU l'article 13 du *règlement sur les permis et certificats 1200-2012-PC* à l'effet que l'administration et l'application des règlements d'urbanisme sont confiées à toute personne nommée «fonctionnaire désigné» par résolution du conseil;

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler certaines désignations et de désigner de nouvelles personnes;

ATTENDU QUE le titre de la personne occupant les fonctions de préposé à l'environnement a été changé pour technicien à l'environnement et qui visent notamment l'administration et l'application des règlements municipaux;

ATTENDU QU'un poste de préposé aux règlements municipaux a été créé et que les fonctions de ce poste visent notamment l'administration et l'application des règlements municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE toute personne salariée permanente ou salariée temporaire affectée à la fonction de technicien à l'environnement, directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que le préposé aux règlements municipaux, soit nommée «fonctionnaire désigné» au sens du Règlement sur les permis et certificats 1200-2012-PC ainsi que les règlements municipaux en vigueur.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-438**

**Autorisation – Émission du permis de lotissement – Via Sauvagia**

ATTENDU la demande de Via Sauvagia pour l'émission d'un permis de lotissement concernant les lots 5 462 125 et 5 462 129;

ATTENDU QUE le lot 5 462 129 est une partie commune appartenant au Syndicat de la Copropriété du Mont-Sauvage Sud;

ATTENDU QUE les taxes sont impayées pour ces lots et que cette situation rend impossible l'émission d'un permis de lotissement;

ATTENDU QUE pour le lot 5 462 129 les soldes des taxes dues sont répartis sur les comptes de taxes de nombreux lots du projet Via Sauvagia;

ATTENDU QUE la ville a été en mesure d'établir le solde des taxes dues pour le lot 5 462 129;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE sur réception de la somme de 4 479,25\$, le Service d'urbanisme de la ville soit autorisé à émettre un permis de lotissement concernant les lots 5 462 125 et 5 462 129;

QUE sur réception de la somme précitée, la ville renonce aux priorités et hypothèques qu'elle pourrait faire valoir à l'encontre des lots précités pour toutes taxes dues en date de l'adoption de la présente.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-439**

**Demande de reconnaissance OBNL**

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 avril 2018;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur aux loisirs du Service des loisirs, daté du 28 novembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

**Organisme local :**

- Les tiroirs de Sainte-Adèle (Conditionnel à l'obtention de la réception de certains documents après la 1<sup>ère</sup> année d'existence de l'organisme).
- Société de protection foncière de Sainte-Adèle

**Organisme régional :**

- Prévoyance envers les aînés des Laurentides
- Coopérative de solidarité de santé de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

**RÉSOLUTION NO. 2018-440**

**Autorisation de signature – Regroupement d’achat en commun – Assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2019-2024**

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Sainte-Adèle souhaite joindre l’Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l’achat en commun d’assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2019-2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle joigne, par les présentes, le regroupement d’achat de l’Union des municipalités du Québec, en vue de l’octroi d’un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 jusqu’au 30 avril 2024;

QUE le conseil autorise la mairesse et le greffier à signer, pour et au nom de la ville, l’entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l’Union des municipalités du Québec relativement à l’achat en commun d’assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long;

QUE selon la loi, la ville accepte qu’une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l’UMQ l’autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s’engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l’UMQ et au contrat d’assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l’appel d’offres, du contrat ou du mandat en cause

QUE la présente résolution soit transmise à l’Union des municipalités du Québec.

**RÉSOLUTION NO. 2018-441**

**Reconduction de l’entente avec la Chambre de commerce de Sainte-Adèle - Gestion de la Place des citoyens**

ATTENDU la résolution 2017-372 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2017 relativement à la reconduction de l’entente entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce de Sainte-Adèle relativement à la gestion de la Place des citoyens;

ATTENDU QUE l’entente vient à échéance le 31 décembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte de reconduire aux mêmes termes, l’entente entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce de Sainte-Adèle relativement à la gestion de la Place des citoyens, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019;

QUE le conseil autorise la mairesse et le greffier à signer, pour et au nom de la ville, le protocole d'entente, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-442**

##### **Subvention à Plein Air Sainte-Adèle pour l'année 2019**

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur aux loisirs du Service des loisirs, daté du 10 décembre 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le paiement d'une subvention pour l'année 2019, à Plein Air Sainte-Adèle, payable en 5 versements, tel qu'il appert ci-après :

##### **Budget de fonctionnement (41 000\$)**

1<sup>er</sup> versement : 21 000\$ le ou vers le 17 janvier 2019  
2<sup>e</sup> versement : 10 000\$ le ou vers le 21 mars 2019  
3<sup>e</sup> versement : 10 000\$ le ou vers le 19 septembre 2019

##### **Chargé de projet (22 000\$)**

1<sup>er</sup> versement : 12 000\$ le ou vers le 7 février 2019  
2<sup>e</sup> versement : 10 000\$ le ou vers le 19 septembre 2019,

Que la dernière tranche de 20 000\$ (3<sup>e</sup> versement du budget de fonctionnement et 2<sup>e</sup> versement du chargé de projet) soit payable conditionnellement à un rapport favorable du Service des loisirs suite à une rencontre d'évaluation avec Plein Air Sainte-Adèle, en septembre 2019.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-443**

##### **AVIS DE MOTION**

Je, Céline Doré, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1264 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-444**

##### **AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1267 décrétant un emprunt de 3 000 000\$ pour l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de plusieurs lots pour la création du parc du Mont-Loup-Garou, y incluant tous les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 3 000 000\$;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-445**

##### **AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1268 décrétant un emprunt de 1 930 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection de la conduite d'aqueduc et de la chaussée sur la rue des Souchets y incluant tous les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 930 000\$;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

**RÉSOLUTION NO. 2018-446**  
**AVIS DE MOTION**

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1269 décrétant un emprunt de 670 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout et de la chaussée sur la rue de Montreux y incluant tous les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 670 000\$;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

**RÉSOLUTION NO. 2018-447**  
**AVIS DE MOTION**

Je, Céline Doré, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1203-4 amendant le règlement 1203 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

**RÉSOLUTION NO. 2018-448**  
**AVIS DE MOTION**

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1200-2012-L-2 amendant le *Règlement de lotissement 1200-2012-L* visant à modifier les dispositions relatives à la cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

**RÉSOLUTION NO. 2018-449**

**Second projet de règlement 1200-2012-Z-30 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* visant à modifier les possibilités de développement résidentiel dans la zone Rb-004 et l'affichage des projets de développement résidentiel**

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le mercredi 5 décembre 2018 à 19 h;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le second projet de règlement 1200-2012-Z-30 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* visant à modifier les possibilités de développement résidentiel dans la zone Rb-004 et l'affichage des projets de développement résidentiel, soit adopté.

**RÉSOLUTION NO. 2018-450**

**Projet de règlement 1200-2012-L-2 amendant le *Règlement de lotissement 1200-2012-L* visant à modifier les dispositions relatives à la cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le projet de règlement 1200-2012-L-2 amendant le *Règlement de lotissement 1200-2012-L* visant à modifier les dispositions relatives à la cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 9 janvier 2019 à 19 h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

**RÉSOLUTION NO. 2018-451**

**Règlement 1093-2007-1 - Annulation de soldes résiduares du règlement 1093-2007 – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1093-2007-1 concernant une modification du règlement « 1093-2007 autorisant l'achat d'un camion six roues quatre par quatre Freightliner M2-106 (2008) avec équipement de déneigement et benne quatre saisons, d'un balai aspirateur sur châssis de camion (2008) et d'une chargeuse rétrocaveuse (2008), pour le service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle, le paiement de tous les frais inhérents et pour emprunter une somme de 819 000\$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus » afin d'annuler le solde résiduaire de cet emprunt, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2018-452**

**SQ-03-2012-06 – Circulation et stationnement – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement SQ-03-2012-06 amendant le règlement SQ-03-2012 sur la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2018-453**

**SQ-04-2012-03 – Nuisances et l'usage et l'empiètement des voies publiques – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement SQ-04-2012-03 amendant le règlement SQ-04-2012 concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des voies publiques sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2018-454**

**Règlement 1262 – Tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2019 – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2019, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2018-455**

**Règlement 1265 concernant la régie interne des séances du conseil municipal – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1265 concernant la régie interne des séances du conseil municipal, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2018-456**

**Règlement d'emprunt 1217-1 pour payer les coûts supplémentaires concernant les honoraires professionnels (plans, devis et études) pour la réfection par gainage des conduites d'égout sanitaire du domaine Paysan, y incluant un tronçon de la rue Morin – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement décrétant un emprunt de 30 000\$ pour payer les coûts supplémentaires concernant les honoraires professionnels (plans, devis et études) pour la réfection par gainage des conduites d'égout sanitaire du domaine Paysan, y incluant un tronçon de la rue Morin et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder un montant de 30 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 374 677,35\$ pour la période du 10 au 16 novembre 2018.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 467 723,04\$ pour la période du 17 au 23 novembre 2018
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 329 162,71\$ pour la période du 24 au 30 novembre 2018
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 245 759,12\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 décembre 2018
- e) Liste des comptes à payer au montant de 976 932,74\$ pour le mois d'octobre 2018.
- f) Engagements au montant de 413 633,93\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2018.
- g) Liste au montant de 7 937,28\$ du mois de novembre des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés surnuméraires – Préposés à la bibliothèque

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires – Col blanc

Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

Dépôt du directeur du Service des travaux publics – Dépassement des coûts –  
Fourniture de 2 camions Chevrolet Colorado 2018-2019

\*\*\*\*\*

**COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

La mairesse s'adresse au public.

\*\*\*\*\*

**COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC**

Madame la conseillère Céline Doré ainsi que messieurs les conseillers Pierre Lafond, Roch Bédard ainsi que Martin Jolicoeur s'adressent au public.

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse répond aux questions du public.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2018-457**

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée à 22h08.

\*\*\*\*\*

(s) Nadine Brière

\_\_\_\_\_  
Mme Nadine Brière, mairesse

(s) Yan Senneville

\_\_\_\_\_  
M. Yan Senneville,  
Greffier adjoint et archiviste, OMA